

---

## MODALITES REFERENCLEMENT A.F.E.S.T

---

### 1. Présentation de Constructys – Opérateur de compétences de la construction

#### **CONSTRUCTYS : L'Opérateur de Compétences des Branches professionnelles du Bâtiment, des Travaux Publics et du Négoce des Matériaux de construction**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, Constructys est l'Opérateur de compétences de la Construction et contribue au développement de la formation professionnelle des salariés des branches du Bâtiment, du Négoce des matériaux de Construction et des Travaux Publics.

Constructys est donc au service de ses 202 000 entreprises adhérentes et 1 438 000 salariés.

Sa mission est d'apporter aux entreprises de la Construction des réponses pragmatiques et opérationnelles sur le développement des compétences pour :

- Accroître les savoir-faire et l'expertise de leurs salariés (Plan de développement des compétences) et ainsi favoriser la pérennité et la performance des entreprises,
- Sécuriser les parcours professionnels des jeunes entrant dans la profession (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation), des salariés (dispositif PRO-A) et des demandeurs d'emploi en renforçant leurs compétences,
- Leur faciliter l'accès à la qualification et la certification tout en déployant une politique de Gestion des Emplois et des parcours Professionnels – GEPP - répondant aux attentes des 3 branches professionnelles.

Les services emploi, ressources humaines et formation sont portés par le service de proximité de CONSTRUCTYS bénéficiant de 14 implantations territoriales en France métropolitaine et dans les DOM. Ils vont à la rencontre des entreprises du secteur, pour écouter et analyser leurs besoins, les conseiller et les accompagner pour réaliser et financer leurs projets de formation.

En 2020, Constructys a financé la formation de 327 271 et a collecté 605 millions d'euros au titre de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

## **2. Périmètre du présent référencement**

Le présent référencement a pour objet de référencer des prestataires dans le domaine des branches suivantes :

- le Bâtiment,
- les Travaux Publics,
- le Négoce des matériaux de construction.

Les prestataires sont libres de candidater pour un ou plusieurs de ces secteurs.

Les prestataires sont libres de candidater pour une ou plusieurs régions.

Les prestataires ainsi référencés pourront être consultés par les entreprises, selon les critères de qualité dont l'opérateur de compétences sera le garant.

### **Cas des prestataires référencés dans le cadre du référencement 2019 :**

Les prestataires pourront faire une demande de renouvellement dans le cadre du présent référencement avec un dossier actualisé.

Les référencements se font désormais **au niveau régional** dans le cadre du service de proximité auprès des adhérents et des entreprises.

Les prestataires référencés au niveau national sont invités à se rapprocher de leurs structures régionales pour présenter un dossier régional.

## **3. Contexte du présent référencement**

La mise en œuvre de ces actions s'inscrit dans le cadre légal et règlementaire de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel qui a modifié le paysage de la formation professionnelle et ouvert d'autres horizons vers des modalités pédagogiques nouvelles, innovantes et orientées vers l'acquisition et le développement des compétences des individus.

A la suite des expérimentations menées en 2017 et 2018, les actions de formation en situation de travail (AFEST) sont particulièrement mises en avant dans cette loi (Art. D6313-3-2 du Code du travail).

Par ailleurs, le décret n° 2018-1330 du 28 décembre précise les conditions d'organisation des actions de formation qui se déroulent, en tout ou partie, à distance ou **en situation de travail**.

Ce décret indique que l'AFEST comprend :

- « L'analyse de l'activité de travail pour, le cas échéant, l'adapter à des fins pédagogiques,
- La désignation préalable d'un formateur pouvant exercer une fonction tutorale,
- La mise en place de phases réflexives, distinctes des mises en situation de travail et destinées à utiliser à des fins pédagogiques les enseignements tirés de la situation de travail, qui permettent d'observer et d'analyser les écarts entre les attendus, les réalisations et les acquis de chaque mise en situation afin de consolider et d'expliciter les apprentissages,

- Des évaluations spécifiques des acquis de la formation qui jalonnent ou concluent l'action ».

## 4. OBJET DU REFERENCLEMENT

Le présent appel vise à **référencer des prestataires** en capacité d'intervenir sur le territoire national ou régional, pour :

- Déployer des actions de formation en situation de travail, au bénéfice des entreprises, des salariés, futurs salariés ou demandeurs d'emploi des branches professionnelles concernées,
- Enrichir l'offre de formation existante et les parcours d'alternance de séquences en situation de travail.

## 3 - CONDITIONS DE REFERENCLEMENT

- **Période de référencement** : le référencement des prestataires est valide pour une période débutant à compter de la validation par l'OPCO pendant une durée de 3 ans. Au-delà de ces trois années, le prestataire est invité à demander le renouvellement de son référencement.
- **Obligation** : le prestataire référencé s'engage à respecter les conditions définies par l'opérateur de compétences afférentes à la mise en œuvre des formations en situation de travail. Il s'engage notamment à :
  - Valider l'opportunité du projet avec le conseiller en formation de Constructys
  - Définir ses conditions de mise en œuvre et construire le projet
  - Accompagner la mise en œuvre de la formation en situation de travail en observant les apprentissages et en organisant les phases réflexives,
  - Apporter les outils permettant d'évaluer les acquis de l'apprenant.

## 4 - CRITERES D'EXIGENCE

- Modalité AFEST : appropriation de cette nouvelle modalité
- Cibles prioritaires : capacité à intervenir sur le territoire visé auprès de TPE PME
- Métiers ciblés : expérience et expertise dans les branches et/ou métiers visés
- Expérience et références :
  - Références en matière d'actions de formations en situation de travail
  - Si possible, expérience en matière d'ingénierie formative et pédagogique d'AFEST, éventuellement sanctionnées par une certification,
- Référencement : certification QUALIOPI

## 5 - REPONSES DES PRESTATAIRES

- ✓ **Modalités de réponse :**

Le prestataire envoie son dossier à l'adresse suivante : [jerome.grippon@constructys.fr](mailto:jerome.grippon@constructys.fr)

Un courriel accusant la réception de sa demande sera envoyé au prestataire. Il appartient au prestataire de s'assurer de la bonne réception de son dossier en vérifiant qu'il a bien reçu un mail accusant la réception de sa demande dans les 24h suivants l'envoi de son dossier.

Constructys s'engage à répondre dans un délai de 30 jour calendaire à compter de la réception de la demande du prestataire. Le référencement est suspendu entre le 15 juillet et le 30 août et le 24 décembre et le 2 janvier.

✓ **Contenus du dossier de réponse :**

Le cadre de réponse en annexe 1 du présent document est complété par le prestataire.

✓ **Procédure de sélection :**

Les réponses au présent cahier des charges seront étudiées sur la base d'une grille d'évaluation en annexe 2 du présent document.

✓ **Révision et dénonciation :**

Le Comité de Pilotage se réserve le droit de déréférencer les prestataires qui ne respecteraient pas les conditions de mise en œuvre de l'AFEST au plan réglementaire, pédagogique et administratif.